



« Parce que nous pensons que la portée d'une voix ne s'arrête pas au sortir de l'isolement, nous devons rendre des comptes aux électeurs. Nous voulons croire que l'exercice de la démocratie passe par la mise en commun des idées, la transparence des actions menées et à mener. C'est dans la recherche de cette exigence que nous tentons de faire avancer les réflexions portant sur l'équité sociale et le respect de notre environnement. »

ÉDITO Jérôme Perelman

« Les hommes nés sous le joug, puis nourris et élevés dans la servitude, sans regarder plus avant, se contentent de vivre comme ils sont nés et ne pensent point avoir d'autres biens ni d'autres droits que ceux qu'ils ont trouvés; ils prennent pour leur état de nature l'état de leur naissance. » (Étienne de La Boétie, Discours de la servitude volontaire, 1547).

Cet éditio portait initialement sur la confusion fréquemment observée entre autorité et pouvoir. L'autorité est légitimée par l'exemple, alors que le pouvoir est une construction idéologique qui mène à l'exclusion, puis au conflit. La première s'accompagne de la connaissance et de la compréhension, alors que le second se nourrit de classification et de hiérarchie.

Les tragiques événements qui se sont déroulés à Paris début janvier et mi-novembre incitent, au-delà de l'horreur qu'ils nous inspirent, à une réflexion sur un paradoxe. La France, terre d'asile et creuset de la liberté, est mise à genoux par des fanatiques. Ni religieux ni politiques, ces terroristes manipulent des arguments irrecevables : exclusion, pensée unique (ou absence de pensée...), violence, arbitraire...

On ne peut combattre une telle idéologie que par la tolérance et l'ouverture. Au-delà des mesures de sécurité et de protection qui s'imposent, la réponse à de tels actes de violence n'est pas celle de l'enfermement et du repli sur soi. La fermeture permanente des frontières n'est dans ce cas qu'un alibi, qu'on sait par avance inefficace et de plus, impossible à mettre en place.

Nous avons dans notre histoire, lointaine et récente, montré que la résistance et le collectif étaient des moyens plus puissants que l'isolement et l'individualisme pour lutter contre la guerre et l'asservissement.

Serions-nous libres aujourd'hui si chacun dans son petit coin avait tenté de lutter contre les envahisseurs ? Cette liberté, chèrement gagnée, puis défendue, devons-nous en faire usage pour nous protéger nous seuls, ou bien avons-nous le devoir de la montrer en exemple ? Accueillir la différence, quand elle ne porte pas atteinte aux valeurs humanistes universelles, ne peut que renforcer ces qualités que sont la découverte et la compréhension, qui mènent au progrès, et le vivre-ensemble qui caractérise la civilisation. Ces valeurs définissent l'espèce humaine et seules, permettent la construction de nos sociétés, si imparfaites soient-elles.

C'est ce que quelques fanatiques tentent de détruire pour imposer au monde un modèle unique, où sont exclus la liberté, l'égalité et la fraternité, et le ferment qui les soutient, la liberté de pensée. Nous nous battons toujours pour cette liberté fondamentale. Nous sommes et restons libres.

CIRCULATION AUTOMOBILE

Quiconque arpente les «grands axes» de notre village peut réaliser le même constat : la vitesse des véhicules est trop rapide pour garantir la sécurité des piétons.

Equipements insuffisants

Des travaux ont été réalisés (chicanes, terres-pleins centraux). Toutefois, force est de constater que ces aménagements structurels, bien que très bien pensés, semblent montrer leurs limites. Les conducteurs accélèrent entre chaque chicane afin de passer avant les véhicules qui viennent en sens inverse, certains «pilotes» se servent des terre-plein comme des virages surélevés.

Des solutions restent à trouver

Alors quelles solutions s'offrent encore à nous pour inciter à une traversée moins rapide de notre village situé sur l'axe l'Isle-Adam Cergy ?

Une déviation ? Très alléchante mais ni la décision ni le financement ne dépendent des compétences de la commune.

Des gendarmes 7 jours sur 7 munis de jumelles afin de verbaliser les contrevenants ? Et qui les nourrirait ?

Des ralentisseurs, dos d'ânes, plateaux, «coussins berlinois»... ? Cela générerait encore plus de bruit la nuit, notamment pendant la saison du ramassage des betteraves...

Des radars pédagogiques, signalant la vitesse du conducteur et le nombre de points équivalents que cela lui enlèverait sur son permis ?

Rappelons que Nesles est le seul village de la région à ne disposer d'aucun système de ralentissement (hormis quelques bombements en milieu de chaussée en deux endroits).

Certes, des aménagements apporteraient une touche urbaine à notre ruralité. Mais l'enjeu, aussi bien de sécurité que de santé publique, n'en vaut-il pas la chandelle ?

Véronique Rodesch

La barbarie ne s'arrête pas aux frontières, la solidarité non plus.

Alternesles

Herbes folles... on en est où ?

Comme nous vous l'avions déjà signalé dans une précédente feuille, le programme «Objectif Zéro Phyto», a bien été lancé par le PNR en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Un plan d'action local a dû être mis en place sur la commune de Nesles-la-Vallée, un cahier des charges a été défini et la formation des agents techniques a déjà eu lieu.

Il semblerait néanmoins que la mise en place de ce programme fasse déjà des mécontents, certains, sur des réseaux sociaux mais aussi par des courriers, semblant remettre en cause la position de la commune à ce niveau et se plaignant que des «herbes folles» envahissent notre beau village. Et pourtant nous allons dans le bon sens...

Que dire ? Si ce n'est qu'il suffit d'acheter une binette et de s'y mettre. Si chacun s'occupait de son «bout de trottoir» cela irait vite et serait bien plus efficace que des désherbants chimiques aux effets cancérigènes avérés et à l'effet néanmoins très court dans le temps (et oui, il faut repasser sans cesse...). Et pourquoi ne pas envisager une action collective en se relevant les manches (avec casse-croûte sur le pouce... c'est encore plus sympa) pour désherber des lieux communs comme le cimetière notamment.

Nous regrettons cependant, à ce sujet, que la commission environnement n'ait pas encore été réunie au sein du conseil municipal. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à contacter nos élus de la commission environnement, Mme Bertrand et M. Perelman.

Sébastien Charlemagne

AMENAGER les rythmes scolaires ?

Depuis la rentrée scolaire 2014, la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires a été mise en place à Nesles, comme sur l'ensemble des communes de France qui ne l'avaient pas encore installée. L'objectif annoncé de cette réforme était d'étaler sur 4,5 j les apprentissages en école maternelle et élémentaire afin d'alléger la durée des journées d'école, et de proposer aux élèves sur les temps libérés, des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour contribuer à l'ouverture culturelle, artistique, et sportive des élèves.

Cette réforme a fait couler beaucoup d'encre, suscité beaucoup d'émotion, déclenché des passions. Malgré de nombreux mouvements de protestation, elle a finalement été mise en place sur tout le territoire français. Les communes ont dû s'adapter et essayer de réfléchir aux solutions les plus intelligentes en fonction de leurs réalités locales et de leur souci de leurs administrés.

Et à Nesles ? Le temps de présence des enfants à l'école a bien été réduit (5h15min actuellement contre 6h autrefois), une demi-journée travaillée a bien été rajoutée (le mercredi matin).

Et pour les Neslois ? Pas de NAP, mais mise en place d'une récréation communale pour accueillir les enfants de 16h à 16h30, sous la surveillance des enseignants. Il s'agit des enfants dont les parents ne peuvent arriver avant 16h30 mais aussi et surtout des enfants qui prennent le « petit car » communal dont l'horaire n'a pas été décalé par la mairie et dont l'utilisation est devenue conditionnée à l'inscription à cette récréation. Or, cette récréation est payante et réglable au forfait : 8 € / mois avec obligation de règlement au trimestre, soit 24 €, que l'on ait besoin de cette récréation 1 fois (en cas d'empêchement exceptionnel) ou une cinquantaine de fois dans le trimestre (soit chaque jour).

En gardant cela en tête, évoquons notamment le cas des habitants de Nesles résidant assez loin de l'école (Verville par exemple) : d'une part les enfants, tributaires du « petit

car », sont contraints de rester jusqu'à 16h30 à l'école et, de ce fait, ne tirent strictement aucun avantage de la réforme des rythmes, d'autre part, les parents se voient contraints de mettre la main à la poche pour les faire garder jusqu'à cet horaire afin de les faire bénéficier d'un service auparavant gratuit.

Concrètement, de quelle somme parle-t-on ? A priori, 29 enfants seraient concernés par cette récréation payante. Nous parlons donc ici de 29 enfants x 8 € (mois) = 232 € x 9 mois = 2088 €.

Parallèlement à cette somme, modique à l'échelle des finances d'une commune, la municipalité a décidé de ne pas mettre en place de NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), pensées par le ministère de l'Éducation Nationale comme des activités destinées à développer la créativité, l'éveil, les aptitudes sportives ou artistiques des enfants, sur les plages horaires libérées par la réforme. Et pourquoi pas de NAP sur Nesles ? Réponse : la Mairie aide déjà l'école à financer des projets sur le temps scolaire, alors...

Pour résumer :

Récréation payante de 16h à 16h30.
Pas de Nouvelles Activités Périscolaires.

Et les enfants de Nesles ? Comme tous les petits Français, ils se lèvent pour aller à l'école 5 jours consécutifs ; ils ont dû, parfois, renoncer à certaines activités pratiquées jusque-là le mercredi matin. Mais en plus, aucune activité périscolaire ne leur est proposée par la commune et ils doivent, pour certains, rester à l'école jusqu'à 16h30 comme autrefois pour avoir le droit de prendre le « petit car », pour d'autres, passer encore plus de temps au centre de loisirs... Et les parents de Nesles ? Ils doivent encore

plus se dépêcher pour aller chercher leur enfant à la sortie de l'école ; ils doivent déboursier au forfait une somme pour bénéficier d'un service autrefois gratuit ; ils doivent, s'ils ne souhaitent pas y être de leur poche, « autonomiser » leur enfant afin qu'il rentre seul, bien plus précocement qu'ils ne l'auraient fait avant...

En janvier 2015, la Mairie a perçu les subventions d'État destinées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (environ 9 000 €) qu'elle a préféré placer dans la Caisse des Écoles (organe dissocié de l'organisation de la réforme) plutôt que d'organiser ces dites activités... pour lesquelles cette somme était logiquement versée. N'aurait-il pas été envisageable, a minima, de financer

la récréation communale payante en ponctionnant une partie de cette somme ?

Et pourtant, tant de choses auraient pu être mises en place, en partenariat avec le Foyer Rural notamment, mais aussi avec les associations des villes et villages voisins. Dans certaines communes, des interventions au sein des NAP ont donné

lieu à des accords innovants (un atelier proposé annuellement à un artiste peintre contre des interventions en périscolaire ; des activités déplacées du milieu scolaire vers le périscolaire), sans que les finances publiques n'aient été engagées de façon considérable.

Alors, nous savons que la commune était hostile à la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires, comme beaucoup d'entre nous avons pu l'être également, MAIS il était avéré depuis longtemps déjà que cette réforme serait mise en place quoiqu'il en soit. Dans quelle mesure cette mise en place contrainte et forcée n'aurait-elle pas pu se faire dans la compréhension, l'intelligence et la considération à l'égard des habitants du village et de leurs enfants ?...

M. Esteves / S. Guillet

Droit de réponse ? Pour nous c'est naturel

La commune - en principe - ouvre à chaque bulletin d'information municipal une colonne permettant l'expression libre d'Alternesles à destination des neslois. C'est bien. C'est normal. La Feuille Alternée continue cependant de paraître, avec des informations et des idées à partager sur la vie de Nesles. Le ton est délibérément impertinent, mais n'enlève rien à la pertinence des points de vue. Ce ton ne plaît pas à tout le monde, il peut déranger. Nous le comprenons et nous l'assumons. Mais l'un de nos credo est l'argumentation et le débat d'idées. Dans cet esprit, si l'un des conseillers municipaux souhaite exercer un droit de réponse à l'un de nos articles, nous lui ouvrirons nos colonnes. A condition que l'écriture reste modérée dans son expression, argumentée dans son contenu, et l'article signé.

EN BREF

• Une Maison de services au public (MSAP), qu'est-ce que c'est ? Les maisons de services au public (MSAP) sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de services

publics. Structures privées ou publiques réparties sur tout le territoire français (on retrouve également ce type de structures dans d'autres pays européens), elles sont fondées sur un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés (PPP).

Nées d'expérimentations diverses menées depuis le début des années 90, ces lieux ont pour objectif de faciliter la vie des habitants-usagers, notamment en milieu rural, en offrant en un lieu unique l'accès régulier à des services émanant des collectivités locales, de l'État, d'organismes sociaux (ANPE, ASSEDIC, CPAM...), d'associations (permanences juridiques, aide à l'insertion...), de bailleurs sociaux, et plus ponctuellement de La Poste, EDF-GDF, France Télécom, la SNCF...

Le rapport avec Nesles-La-Vallée ? Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, et Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste, ont présenté le 24 juin dernier un partenariat entre l'État et La Poste visant à accélérer le déploiement des maisons de services au public dans les territoires où l'offre est déficiente ou insuffisante.

500 bureaux de poste à faible activité pourront ainsi être transformés et s'ajouteront aux maisons de services au public existantes.

Notre bureau de poste fait partie des « 500 candidats retenus ».

La balle est donc maintenant dans le camp de la municipalité qui doit étudier ce projet, en listant notamment les offres de services cohérentes avec le contexte et les besoins locaux... affaire à suivre !

• Quel est donc ce projet qui agite depuis quelques temps les professionnels de santé neslois ? Maintenant, c'est officiel... une maison médicalisée au centre du village pour consolider et pérenniser l'offre de soins dans notre territoire.

• La transformation de l'ancienne quincaillerie en restaurant se poursuit. La fin des travaux est estimé à juin 2016... pour une ouverture en septembre ? Depuis le temps qu'on en parle, on commence à en voir la faim ! (miam).



Frédéric Sanchez

ne pas jeter sur la voie publique

**Assemblée générale
AlterNesles
mercredi 2 décembre
2015
20h45
local du moulin,
rue Thiébault.**